

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2019.04.10-003 - Bilan des cessions et acquisitions foncières 2018.

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de procurations : 7
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2019

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

15 AVR. 2019

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	FLOIRAC Nicole
MAUREL Daniel		X	KRATA Rajaa
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine		X	de FRANÇOIS Béatrice
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

**DEL.2019.04.10-003 - Bilan des cessions et acquisitions foncières 2018.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel SEINTIGNAN**

- Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme / patrimoine / travaux / bâtiments en date du 20 mars 2019 ;

Il appartient au Conseil municipal de voter le bilan des cessions et acquisitions foncières réalisées par la Ville sur l'exercice N-1. Ce bilan doit être annexé au Compte administratif de l'exercice considéré.

Sur l'exercice 2018, le bilan ne présente aucune cession et une seule acquisition foncière.

**ACQUISITION :**

L'acquisition a été réalisée par acte daté du 17 juillet 2018 (délibérations 2017.05.30-004 et 2017.12.12-007), des parcelles cadastrées BC 155, BC 428 et BC 688, appartenant à M. BENSAC Hervé et Mme BENSAC Lise Marie, pour la construction de la maison des associations. L'ensemble représente une superficie totale de 3 291 m<sup>2</sup> et a été acquis au prix de 362 010 €.

**CESSIONS :**

Néant

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel SEINTIGNAN

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Approuve** le bilan des cessions et acquisitions 2018 tel que présenté ci-dessus et qui sera annexé au Compte administratif 2018.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 10 avril 2019

Le Maire

Béatrice de FRANÇOIS